

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 SEPTEMBRE 2011

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

1- AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Après consultation de 4 entreprises et après avoir étudié les devis présentés, le Conseil Municipal DECIDE de retenir l'Entreprise BOISARD TP pour 35.950,00 € HT pour les travaux de voirie 2011 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché.

2 – DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN COMMUNAL RUE DES VIGNES

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition de terrain communal qui lui a été faite par M.MARTINEAU et Melle PELLETIER pour 27 m² rue des Vignes. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe de cette cession. Au vu du débat au sein du Conseil, Monsieur le Maire propose que la Commission voirie se déplace sur les lieux et étudie le dossier avant que l'assemblée ne délibère. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

3-BOISARD TP-DEMANDE D'ACQUISITION DE CHEMIN COMMUNAL FACE A LA ZONE ARTISANALE

Suite à la demande d'acquisition de M.BARREAU de l'Entreprise BOISARD TP pour le chemin communal situé face à la zone artisanale et desservant la parcelle A 852 (qui doit être acquise par l'entreprise).

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe pour la vente de ce chemin.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre :

-EMET un accord de principe pour la vente du chemin communal et AUTORISE M. le Maire à ouvrir une enquête publique dans le cadre de cette affaire,

-DECIDE que les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire etc...) seront à la charge de l'acquéreur,

-DONNE délégation de signature à M. le Maire pour tout document afférent à cette affaire.

4-ECOLE PUBLIQUE –RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – DELEGATION DE SIGNATURE

Suite à la demande de l'école publique concernant le recrutement d'une personne pour la classe de M. VION (12 heures par semaine), Monsieur le Maire propose le recrutement d'une personne en Contrat Unique d'Insertion et en expose les modalités (20 hebdomadaire minimum et pour 6 mois au moins).

Le Conseil Municipal délègue Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires